

CHARTRE D'UTILISATION DE L'IPAD AU COLLEGE SAINT JEAN Pour les élèves de cycle 3 (6^{ème})

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Conformément à notre projet pédagogique, l'Institution Saint Jean souhaite proposer à tous l'entrée dans le numérique.

L'iPad s'impose aujourd'hui comme un outil, parmi d'autres, permettant d'augmenter l'interactivité, les discussions constructives et productives entre les élèves, leurs parents et leurs enseignants. Il est un outil de différenciation des apprentissages, stimule la curiosité et favorise la collaboration en développant l'esprit critique.

Pour permettre une utilisation optimale de l'iPad comme outil pédagogique, un partenariat entre l'élève, ses parents et le collège est indispensable. Chacun y aura un rôle à tenir explicité dans la présente charte.

Une réunion sera proposée fin septembre aux parents des élèves de 6^{ème} sur l'utilisation du numérique avec explications sur l'iPad.

Il sera demandé aux élèves de lire très attentivement le présent guide et de signer le formulaire d'engagement joint lié à l'utilisation de l'iPad. Les parents auront également à signer ce formulaire.

1. Procédures de réception de l'iPad en début d'année

Les appareils seront distribués aux élèves lors de la rentrée scolaire.

Au cours de la première semaine, les responsables techniques du projet IPAD (Monsieur BENOIT et Monsieur DUBOIS) et quelques enseignants seront disponibles pour aider les élèves à la prise en main de l'appareil.

4 séances dans l'année sont prévues en demi-groupe pendant lesquelles un enseignant référent numérique aidera les élèves à la prise en main de leur iPad et répondra à leurs questions (un planning annuel sera fourni aux élèves dès la rentrée).

2. Protection de l'iPad.

Chaque élève est responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de son appareil en appliquant ces précautions de base :

- 1- Je m'engage à conserver ma tablette dans son état initial (**écran, pochette, câble et bloc d'alimentation d'origine**).
- 2- Je prends soin de mon iPad :
 - Je nettoie mon appareil avec un linge doux seulement ;
 - Je le transporte de façon sécuritaire ;
 - Je ne l'emporte pas sur la cour de récréation ;
 - Je ne le sors jamais de son étui originel ;
 - Je ne fais aucune marque sur ma tablette ni sur mon étui ;

En cas de problème technique, je le signale à mon professeur titulaire.

3. Utilisation de l'iPad.

En conformité avec la visée éducative du collège, l'iPad est conçu pour être utilisé tous les jours. L'élève doit donc apporter son iPad avec lui pour tous les cours sauf avis contraire d'un membre de l'équipe éducative.

3.1. iPad oublié à la maison ou déchargé

- Je recharge mon appareil à 100% à la maison la veille. Il est interdit de recharger son IPAD au collège.
- Je devrai reprendre les apprentissages effectués en classe si mon appareil est non fonctionnel. Les sanctions prévues au règlement s'appliqueront.

3.2. iPad en réparation

Si mon appareil est défectueux, je dois en aviser mon enseignant ainsi que le responsable technique du projet iPad, M.BENOIT (salle A120) **pendant les interclasses** (récréations du matin et de l'après-midi et de 13H00 à 13H45 (sauf le jeudi midi) avec autorisation de la vie scolaire). Un élève ne quitte donc pas le cours pour faire vérifier son IPAD.

3.3. Ecran de veille, photos de couverture et page d'accueil

L'écran de veille est contrôlé par l'établissement.

3.4. Sons, musique, jeux et applications

Par défaut, toutes les options de sons, de sonneries, de bannières, de pastilles et d'alertes de la tablette doivent toujours être désactivées au collège, à moins d'indications contraires de l'enseignant.

3.5. Espace mémoire de l'appareil

L'espace mémoire est prioritairement réservé à des fins pédagogiques. L'enseignant et les responsables techniques du projet IPAD pourront me demander d'enlever de la musique, des séquences vidéo ou des photos personnelles afin de faire place à une application pédagogique lors du temps de classe. Ils pourront le cas échéant effectuer cette procédure.

4. Conservation des documents créés

4.1. Sauvegarde de fichiers

L'environnement numérique de travail Classroom est mis à ma disposition afin de sauvegarder, partager et collaborer sur des documents mis en ligne par les enseignants. Il m'incombe de sauvegarder mon travail. Afin de libérer au maximum la mémoire de l'appareil, la sauvegarde de fichiers créée se fera sur **mon espace GOOGLE DRIVE SCOLAIRE** (valable le temps de la scolarité).

5. Les applications installées

5.1. Applications de base et mises à jour

- Toutes les applications de base, c'est-à-dire celles livrées avec l'iPad, ainsi que celles installées lors de la prise en main et ajoutées à la demande des enseignants doivent demeurer fonctionnelles. Les applications seront disponibles via **Self Service** (Apple Store propre à l'établissement). Le téléchargement et les mises à jour des applications devront être effectuées au domicile.
- Je dois conserver un espace de stockage suffisant pour l'installation de toute application ou de tout document pédagogique.
- Il est de ma responsabilité d'effectuer régulièrement les mises à jour des applications et du système d'exploitation le soir à mon domicile pour ne pas saturer le réseau informatique du collège.

5.2. Vérification de l'i Pad

Le collège se réserve le droit de vérifier le contenu de mon iPad (personnel enseignant, éducatif et technique).

6. L'usage responsable de l'iPad

6.1. Mes responsabilités

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire 2018, l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte des collèges français. Cette mesure vise à sensibiliser les élèves à l'utilisation raisonnée des outils numériques et à leur faire pleinement bénéficier de la richesse de la vie collective.

La loi prévoit l'interdiction de l'utilisation des téléphones mobiles mais n'empêche pas leur détention par les élèves s'ils sont **éteints**, rangés et non visibles.

Il est donc **strictement interdit** à l'élève de faire un partage de connexion avec son téléphone sous peine de sanction. Cette dernière pourra prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire, heure de retenue, passage automatique en ligue plomb, etc.), d'une **confiscation du téléphone** désormais autorisée par la loi ou, pour les cas les plus graves, d'une sanction disciplinaire prévue par l'article R. 511-13 du Code de l'éducation.

Je m'engage à :

- utiliser mon iPad et le réseau informatique de façon éthique et responsable en respectant les valeurs du projet éducatif et le règlement du Collège.
- respecter les autres dans le monde numérique comme dans la vie courante. Quand j'utilise ma tablette, je ne suis pas anonyme car je laisse toujours des traces numériques de mes actions.
- utiliser mon iPad **SEULEMENT** lorsque l'enseignant m'y invite (je ne le sors pas de mon sac tant que l'enseignant ne m'y a pas invité).
- utiliser mon iPad uniquement pour des tâches scolaires. Toute communication par mail en dehors d'une activité pédagogique et toute prise de photo est interdite (sauf autorisation de l'enseignant).

Les temps d'étude en permanence comme au CDI sont considérés comme des temps pédagogiques et doivent donc être consacrés au travail, les règles appliquées restent donc les mêmes que pour les heures de cours protéger le réseau et l'équipement informatique du collège. **Les jeux non pédagogiques ne sont donc pas acceptés et peuvent engendrer une sanction.**

Si je suis témoin d'un dysfonctionnement dans ou en dehors de l'établissement, j'en parle à mon professeur principal qui fera le relais avec Mme DECLERCQ, CPE du collège.

6.2. Les responsabilités des parents

Les restrictions opérées par Saint Jean dans le but de protéger votre enfant ne sont effectives que lorsque l'iPad est connecté au réseau de l'établissement via le wifi. Il incombe donc aux parents de rester vigilant sur l'utilisation de l'iPad en dehors de l'établissement (un contrôle parental peut être exercé, merci de vous renseigner auprès de votre opérateur de téléphonie et d'internet).

Le collège s'attend à ce que les parents :

- Encadrent leur enfant face à l'utilisation de cet outil d'information et de communication de la même façon et avec les mêmes valeurs préconisées par le projet de l'Institution.
- Mettent en place à la maison des conditions d'utilisation pédagogiques adéquates de la tablette (support, surveillance, horaire, règles, retrait de l'appareil, conséquence, ...)
- Consultent régulièrement le compte parents du site Ecole Directe.
- **N'utilisent pas l'iPad de leur enfant (Classroom, outils de messagerie) pour entrer en communication avec d'autres élèves ou les enseignants** (pour cela il faut utiliser le carnet de correspondance).

6.3. Les responsabilités du collège

Le collège s'engage à :

- Procurer à tous les élèves un accès à Internet ;
- Former son personnel afin que ce dernier soit une ressource pédagogique et didactique pour les élèves ;
- Eduquer les élèves à une utilisation responsable de la tablette c'est dans ce cadre que le collège met en place des ligues pour les élèves.

En début d'année de 6^{ème}, tous les élèves se verront attribuer une ligue bronze. Au fur et à mesure de l'évolution de leurs compétences tout au long de leur scolarité au collège, ils pourront acquérir de nouveaux droits (passage en ligue argent puis or). Le changement se fera uniquement suite aux conseils de classe à la fin de chaque trimestre. A l'inverse, si l'utilisation n'est pas adéquate, les droits d'utilisation seront limités (passage en ligue plomb) sur le trimestre et/ou le trimestre suivant. La remontée en ligue bronze ne se fera alors qu'à l'issue du conseil de classe suivant.

- **Ligue BRONZE**

Permet :

- de communiquer par e-mail,
- de surfer sur internet,
- d'utiliser les applications installées par Saint Jean.
- d'utiliser AirDrop

Restrictions :

- iMessage bloqué,
- SIRI bloqué,
- FaceTime bloqué,
- AppStore, iTunes Store, iBook Store bloqués,
- modification des réglages de compte verrouillé,
- suppression des applications interdites.

- **Ligue ARGENT**

Même chose que ligue BRONZE mais Siri, Face Time et iMessage débloqués.

- **Ligue OR**

Même chose que ligue ARGENT et on pourra installer une application pédagogique gratuite au choix de l'élève.

- **Ligue PLOMB**

Internet et mails bloqués pour la période en cours.ⁱ

6.4 Activités prohibées.

Il est interdit :

- de faire un jailbreak (une réinitialisation) de l'appareil.
- d'installer des applications destinées à une utilisation inappropriée.
- de filmer, de photographier et d'enregistrer (en audio) quiconque.
- de modifier, taguer, dégrader volontairement l'iPad et la pochette de protection fournie avec l'iPad.
- de jouer avec son IPAD lors des interours

7. Protection de l'iPad (message à l'attention des parents)

7.1. Identification

À la réception de l'iPad, s'assurer :

- Que le service de localisation est activé sur l'iPad
- Qu'un mot de passe protège l'accès au contenu de la tablette
- Qu'il note son numéro de série
- Que le nom complet ainsi qu'un blason (ligue) apparaissent bien sur l'écran verrouillé pour une identification rapide lorsque son appareil a été perdu ou oublié.

7.2. Le rangement de l'iPad

L'iPad doit être conservé dans son étui en tout temps, transporté avec soin et rangé dans un endroit sécuritaire lorsqu'il n'est pas utilisé. Je ne dois pas laisser mon iPad sans surveillance, sous la supervision d'un autre élève ou dans un casier qui ne serait pas verrouillé.

7.3. iPad perdu ou volé « Procédure à suivre »

Dès que vous vous rendez compte que l'appareil a été perdu, activez une recherche à distance de la façon suivante :

- À partir de n'importe quel appareil numérique, rendez-vous sur le site www.icloud.com
- Entrez votre nom d'identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur Connecter
- Choisissez l'icône Localiser mon iPhone
- Une carte géographique va apparaître ainsi que tous les appareils Apple qui sont synchronisés à votre nom d'identifiant
- À gauche, choisissez le bon appareil.
- Ensuite, sur la carte géographique, cliquez sur l'icône de l'appareil. Des options s'offrent alors à vous : Faire sonner, Mode perdu ou encore Effacer l'iPad.

Selon le cas, choisissez l'option qui vous convient.

Si vous ne le retrouvez pas, signalez-le dès que possible à Monsieur BENOIT pendant les récréations ou lors de la pause du midi entre 13H00 et 13H45 (sauf le jeudi midi).

Si l'une de ces règles n'était pas respectée, le personnel du collège pourra appliquer une sanction immédiate et adéquate. En cas de mise en retrait par l'enseignant ou le personnel éducatif, la tablette sera à récupérer avant le soir auprès de Monsieur BENOIT, responsable technique du projet iPad ou de Mme DECLERCQ.

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Date :

Veillez indiquer la mention « lu et approuvé » et signer :

Signature de l'élève :

Signature des parents :